

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 10303 Numéro SIREN : 811 356 526 Nom ou dénomination : A2BH ARCHITECTURE

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2019 sous le numéro de dépôt 7540



20190075402017

DATE DEPOT : 11/02/2019

N° DE DEPOT : 7540

N° GESTION : 2015B10303

N° SIREN : 811356526

DENOMINATION : A2BH ARCHITECTURE

ADRESSE : 2 avenue Frédéric Le Play 75007 Paris

MILLESIME : 2017

A2BH ARCHITECTURE

Société par actions simplifiées au capital de 5 000 euros

Siège social : 2 avenue Frédéric Le Play – 75007 PARIS

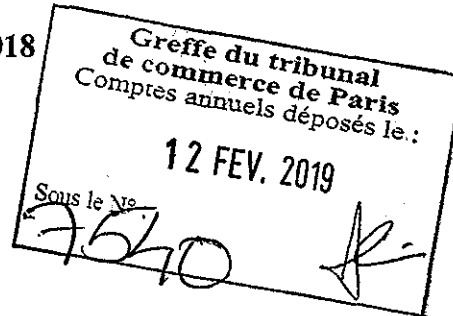
RCS PARIS B 811 356 526

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit

Et le 29 Juin à 16 heures



Les actionnaires de la société A2BH, société anonyme simplifiée au capital de 5.000 € dont le siège est au 2 avenue Frédéric Le Play – 75007 PARIS, numéro RCS PARIS 811 356 526, se sont réunis au siège de la Société en Assemblée Générale Ordinaire, à la suite de la convocation faite par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les trois actionnaires présents représentant 100% du capital.

Monsieur Anthony BERNEAU, Président, préside la séance.

Monsieur Dominique HERTENBERGER et Madame Ileana ALTMANN BERNEAU, actionnaires présents à la séance.

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence, dont il résulte que les trois actionnaires représentant la totalité des actions composant le capital social sont présents.

Il précise que, conformément à la loi, la présente assemblée peut valablement délibérer pour les décisions ordinaires quel que soit le quorum atteint, et pour les décisions extraordinaires avec un quorum d'un quart des actions ayant le droit de vote.

Il constate que l'assemblée réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

1/ Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;

2/ La feuille de présence ;

3/ Le bilan et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 ;

4/ Le rapport du Président (Article L 225-37 du Code du commerce) sur la gestion et les comptes de la Société ;

A handwritten mark, possibly a signature or initials, located next to item 2 of the list.

A handwritten signature or mark, possibly a signature, located next to item 3 of the list.

A handwritten mark, possibly a signature or initials, located next to item 4 of the list.

5/ Les projets de résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle à l'assemblée que le bilan, les comptes annuels et les projets de résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- rapport du Président (article L 225-37 du Code du Commerce) sur la gestion, la marche de la société et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- examen et approbation des comptes ;
- quitus au Président ;
- affectation des résultats ;
- approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président (Article L 225-37 du Code du commerce) sur la gestion de la Société.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport du Président (article L 225-37 du Code du commerce) sur la gestion de la Société, l'assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée dans le rapport du Président.

Après la déduction de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un déficit net de 42 721.07 €. Il est décidé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Imputation au report à nouveau, ce qui forme un montant du Report à Nouveau créateur de 410.57 €.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Par ailleurs, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours du dernier exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions sur lesquelles elles portent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

L'assemblée générale approuve la rémunération du Président de 2017 pour la somme de 90 029.84 euros brut. Monsieur Anthony BERNEAU, Président, continuera à prétendre sur présentation des justificatifs au remboursement des frais exposés dans le cadre de son mandat.

CINQUIEME RESOLUTION

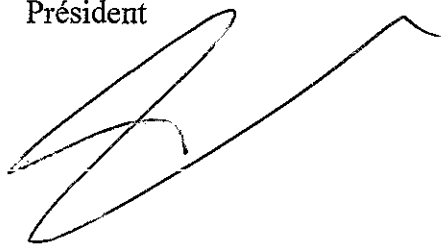
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

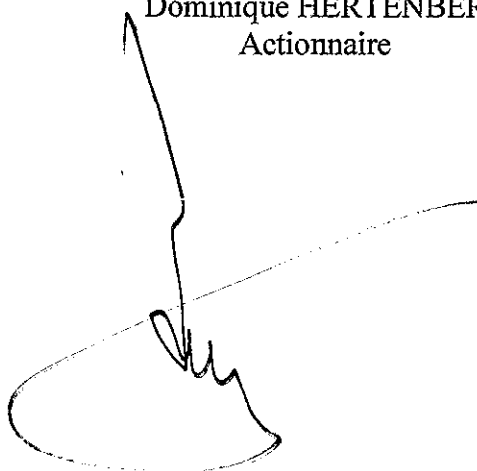
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix sept heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par tous les actionnaires présents.

Anthony BERNEAU
Président



Dominique HERTENBERGER
Actionnaire



Ileana ALTMANN BERNEAU
Actionnaire



A2BH ARCHITECTURE

Société par actions simplifiées au capital de 5 000 euros

Siège social : 2 avenue Frédéric Le Play – 75007 PARIS

RCS PARIS B 811 356 526

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS ET LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

A - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La société a pour objet l'exercice de la profession d'architecte et d'urbanisme.

B - EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

C - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

En égard à l'article L 232-1 du code de commerce, nous vous informons que la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

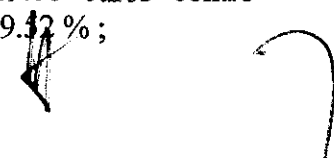
D - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société entend poursuivre son activité selon les mêmes modalités que durant l'exercice écoulé.

E - EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à +376 349.68 euros contre +91 899.21 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +309.32 % ;



Le résultat d'exploitation ressort à -46 014.07 euros contre +22 301.62 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -306.33 % ;

Le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à -46 014.07 euros compte tenu de l'absence du résultat financier de l'exercice, contre +22 301.62 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -306.33 % ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, et l'absence de l'impôt sur les bénéfices, le résultat de l'exercice se solde par un déficit de 42 721.07 euros contre + 19 008.62 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -324.75 % ;

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la société s'élevait à 149 949.95 euros contre 118 186.36 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +26.88 %.

F - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

G - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de manière suivante :

- Un montant de 42 721.07 € au compte Report à Nouveau qui serait ainsi porté à un solde créditeur de 410.57 €.

H - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au cours du dernier exercice.

I - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

J - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions des articles L 223-19 du Code de commerce et 42-2 du décret du 23 mars 1967, il est relaté sur le rapport spécial de la gérance les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions des associés devant être ratifié à l'assemblée.



Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Anthony BERNEAU

Le président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, overlapping loops.A small, vertical handwritten mark or signature, possibly a stylized letter 'A' or a checkmark.A small, stylized handwritten mark or signature, possibly a stylized letter 'M' or a flourish.A small, curved handwritten mark or signature, possibly a stylized letter 'C' or a flourish.

A2BH ARCHITECTURE

Société par actions simplifiées au capital de 5 000 euros

Siège social : 2 avenue Frédéric Le Play – 75007 PARIS

RCS PARIS B 811 356 526

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS Des articles L.223-19 et suivants du Code de Commerce

Décision du Président du 29 juin 2018

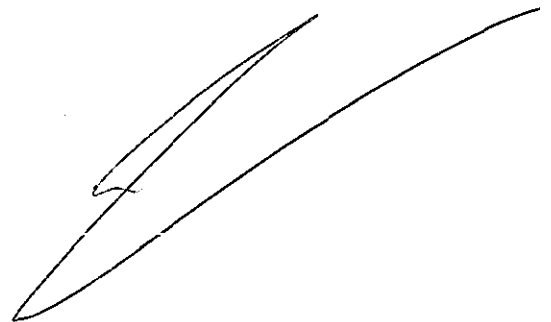
Conformément aux dispositions des articles L.223-19 et suivants du Code de commerce, toutes conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés, sont soumises à la ratification de l'assemblée.

Je suis, à cet effet, tenu de présenter un rapport pour statuer sur ces conventions.

Je signale que les conventions suivantes sont intervenues au cours de l'exercice écoulé, à savoir :

- Madame Ileana ALTMANN BERNEAU, associée de la société, a refacturé la société A2BH ARCHITECTURE pour une valeur de 14 400 € HT à titre de la sous-traitance 2017
- Monsieur Dominique HERTENBERGER, associé de la société, a refacturé la société A2BH ARCHITECTURE pour une valeur de 23 000 € HT à titre de la sous-traitance 2017

Le Président,



A2BH ARCHITECTURE

Société par actions simplifiées au capital de 5 000 euros

Siège social : 2 avenue Frédéric Le Play – 75007 PARIS

RCS PARIS B 811 356 526

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée dans le rapport du Président.

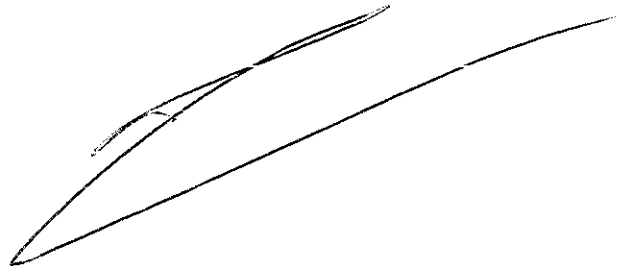
Après la déduction de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un déficit net de 42 721.07 €. Il est décidé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Imputation au report à nouveau, ce qui forme un montant du Report à Nouveau créateur de 410.57 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Par ailleurs, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours du dernier exercice.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président,



Désignation de l'entreprise
Sas A2BH ARCHITECTURE

Adresse de l'entreprise
2 Avenue Frédéric Le Play
75007 PARIS

Numéro SIRET
81135652600012

Durée de l'exercice en nombre de mois
12
Durée de l'exercice précédent
12

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122017		31122016	
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	5 644	030	1 136	4 508	363
	Immobilisations financières * (1)	040	8 150	042		8 150	
Total I (5)		044	13 794	048	1 136	12 658	363
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068	29 514	070		29 514	41 082
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	14 837	074		14 837	7 981
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	92 941	086		92 941	68 761
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	137 292	098		137 292	117 823
Total général (I+II)		110	151 086	112	1 136	149 950	118 186

PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
		1		2	
Capital social ou individuel *	120	5 000	5 000		
Ecart de réévaluation	124				
Réserve légale	126	500			
Réserves réglementées *	130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131				
Report à nouveau	134	43 132	24 623		
Résultat de l'exercice	136	(42 721)	19 009		
Provisions réglementées	140				
Total I	142	5 911	48 632		
Provisions pour risques et charges	154				
Emprunts et dettes assimilées	156				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	28 211	20 600		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	115 828	48 955		
Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	144 039	69 555		
Total général (I + II + III)	180	149 950	118 186		

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	13 219
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Mission de présentation - Voir Estimation d'Expert Comptable En Euros.

PRM EXPERT ET CONSEIL

Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le								
13	1	1	2	2	0	1	7	13	1	1	2	2	0	1	6

FRM EXPERT ET CONSEIL

31/12/2017

Détail des déductions diverses		
CICE 2017		4 099
Total des déductions diverses	350	4 099

PRM EXPERT ET CONSEIL

Formulaire obligatoire rempli, 302 lignes
A l'usage du Chef du Service des ImpôtsDésignation de l'entreprise : Sas A2BH ARCHITECTURENéant ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales, agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	575	474	5644	5644
	Immobilisations financières	480	482	484	486	8150
	TOTAL	490	575	494	5794	13794

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506
	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	212	564	566
	TOTAL	570	212	574	1136

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	6		7		8		9		10							
	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme		19 % ⑥	15 % ou 12,5 % ⑦	0 % ⑧						
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
0																
TAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
us-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations		590		583		594		595			
Isolant net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)									591							
TOTAL					596		585		597		599					

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Sas A2BH ARCHITECTURENéant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques matériel et outillage	730		735		4		
Inst. générales agenc. am. divers	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		
				780			

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982			Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits imputés	983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996		
Déficits reportables	984			IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice	860	28	159	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129		
Total des déficits restant à reporter	870	28	159	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports	800		☐

VI DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381						
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380						
N° du centre de gestion agréé	388						
Montant de la TVA collectée	374					64	446
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378					9	334
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398						
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397						

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : Sas A2EH ARCHITECTURE

31/12/2017

[illegible]

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

PRM EXPERT ET CONSEIL

10

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
Informations complémentaires (CICE)	11
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	13
Etat des provisions	13
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Composition du capital social	13
Evaluation des amortissements	14
Produits à recevoir	14
Charges à payer	14

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 4 099 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 4 099 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	4 099

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	575		5 069
TOTAL	575		5 069
Prêts, autres immobilisations financières			8 150
TOTAL			8 150
TOTAL GENERAL	575		13 219

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 644	5 644
TOTAL			5 644	5 644
Prêts, autres immobilisations financières			8 150	8 150
TOTAL			8 150	8 150
TOTAL GENERAL			13 794	13 794

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	212	924		1 136
TOTAL	212	924		1 136
TOTAL GENERAL	212	924		1 136

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	924				
TOTAL	924				
TOTAL GENERAL	924				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	8 150		8 150
Autres créances clients	19 794	19 794	
Impôts sur les bénéfices	10 685	10 685	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 152	4 152	
TOTAL	42 781	34 631	8 150

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	28 211	28 211		
Personnel et comptes rattachés	12 314	12 314		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 244	38 244		
Taxe sur la valeur ajoutée	48 180	48 180		
Autres impôts taxes et assimilés	2 830	2 830		
Autres dettes	12 641	12 641		
TOTAL	142 419	142 419		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres		
		Au début	Créés	En fin
Titres ordinaires	10.000€	500		500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	9 720
Total	9 720

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 711
Dettes fiscales et sociales	8 011
Total	11 723




7